

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le mardi treize octobre deux mil vingt-six, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le mercredi vingt et un octobre deux mil vingt-six.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 28

Votants : 32

L'an **DEUX MIL VINGT-SIX**, le **lundi dix-neuf octobre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, M. Gérard VERNET, M. Guillaume LOMBARDIN, Mme Cécile MARRIETTE, M. Luc VERICEL, Mme Anne GIROUDON, M. Patrice ROMEUF, Mme Annabel TURNEL, Mme Corinne JACQUEMONT, M. Philippe DUCHEZ, Mme Estelle ROUX, M. Martial CHAUMARAT, Mme Christiane BAYET, M. Mickael GAULT, Mme Catherine DOUBLET, Mme Jocelyne PALLE, M. Gilles TRANCHANT, Mme Valérie ARNAUD, M. Jordan LETELLIER, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Isabelle DELGADO, M. Hugo FRERY, M. John COURTEMANCHE, M. Victor BLANCHET, M. Jérôme PEYER, Mme Isabelle CHOULET-DÉMARIAUX, M. Gilbert DAVID, Mme Amélie DE ALMEIDA.

Absents : Mme Cindy GIARDINA, Mme Arlette SURGEY, M. Nicolas BONIN, M. Boris ARDUY, Mme Mireille DE LA CELLERY.

Mme Arlette SURGEY avait donné pouvoir à M. Gérard VERNET, M. Nicolas BONIN à M. Christophe BAZILE, M. Boris ARDUY à Mme Cécile MARRIETTE, Mme Mireille DE LA CELLERY à Mme Christiane BAYET.

Le quorum est atteint.

Secrétaire : Mme Anne GIROUDON.

Délibération n°2026/10/01 – Activ'Eté – Attribution de subventions aux associations partenaires

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Il sera proposé au Conseil Municipal de bien vouloir verser les subventions suivantes aux associations ayant participé à Activ'été en 2026, sachant que l'enveloppe globale de subvention est ventilée dans sa totalité aux associations participantes selon le nombre de présents, le nombre de séances et le nombre d'heures.

ACTIV'ÉTÉ 2026										
ASSOCIATIONS	Séances prévues	Séances réalisées	Heures réalisées	Nombres d'enfants					nbre d'enf accueillis par l'ass	TOTAL SUBV 2026
				Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5		
Amis de la Colline du Calvaire	3	3	6	7		12	4		23	276
Amis des Thermes de Moingt	1	1	2				8		8	199
Aéromodélisme (Les Amis de Fontbaril)	2	2	4	10		12			22	300
Badminton	4	4	8	19	20	10	24		73	526
Basket Club Montbrison Féminin	9	8	16	45	38	66	16		165	740
Billard	9	9	18	15	24	27	21	21	108	612
Centre de Yoga	15	14	22	30	32	31	10	19	122	678
Croix Rouge	8	8	16	12	20	14	7	13	66	497
Cyclos Montbrisonnais	5	5	15	13	16	10	9	10	58	466
Equitation (Instant Présent)	11	10	20	10	43	12	39		104	623
Equitation (SLEM)	6	6	12	25	45	26			96	566
Entente Bouliste	5	5	10	33	44	49			126	705
Escalade (CAF)	4	4	8	10	12	12		12	46	393
Football (USEM)	2	2	4					34	34	418
Forez Colors	9	9	18	24	24	25	22	24	119	636
Forez plongée 42	1	1	2				9		9	219
Gymnastique (EGSM)	2	2	4	23	13				36	438
Handball (COSM)	11	11	22		136			72	208	832
Hockey Club Forézien	19	18	36	91	92	83	54	36	356	1142
Judo (Arts Martiaux Montbrison)	7	7	14	35	34	41		31	141	689
Montbrison Kite Forez	5	2	4		20				20	280
Randonneurs Montbrisonnais	3	3	12	9		6		8	23	326
Rugby (SMRC)	15	14	28	49	54	56	24	35	218	892
Société Tir Savigneux Montbrison	3	3	6		15	27	7		49	447
Sports Athlétiques Montbrisonnais	12	11	22	31	38	22	21	34	146	721
Tennis	2	2	4	11			15		26	339
Tennis de Table	3	3	6		22	24	21		67	565
Triathlon	1	1	2		7				7	180
Urodèles	3	3	6				11	24	35	355
Vélo Club Montbrisonnais	3	3	9	6	8		3		17	262
Volley (COSM)	17	17	34	69	22	67	43	30	231	978
Nbre total de séances	200	191	390	577	779	632	368	403	2759	16300

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'**unanimité**, approuve le versement des subventions telles que mentionnées ci-avant.

A MONTBRISON,
CERTIFIE EXECUTOIRE.

LE MAIRE,

21/10/2026

Christophe BAZILE
Maire de Montbrison

LA SECRETAIRE,

21/10/2026

Anne GIROUDON
Adjointe en charge de la culture et du patrimoine

La présente notification suppose que la commune peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune Montbrison, Direction Générale, CS 50179, 42 605 MONTBRISON CEDEX étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement six et dix-huit mois pour saisir le Tribunal.

